

START A BETTER DAY

Politique éthique



betterway

Version	1
Date de création :	01/07/24
Date de revue :	01/07/24

Sommaire

INTRODUCTION	4
I. RÉGLEMENTATION APPLICABLE	4
II. ACTIONS MISES EN OEUVRE	5
III. PRINCIPES DE BONNE CONDUITE EN MATIÈRE LCB-FT	6
IV. MESURES DE CYBERSÉCURITÉ	9
V. PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME	10
VI. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	10
CONCLUSION	11

Introduction

Chez BETTERWAY, nous nous engageons à mener nos activités avec intégrité, transparence et respect des lois en vigueur. La corruption et le financement du terrorisme sont des fléaux qui s'opposent diamétralement aux valeurs et aux principes du monde des affaires dans lequel nous souhaitons évoluer. Nous sommes profondément conscients de l'impact négatif que ces pratiques peuvent avoir sur la société, l'économie et la confiance des parties prenantes. En tant qu'entreprise responsable, nous sommes déterminés à jouer un rôle actif dans la lutte contre ces menaces.

Cette politique éthique définit les principes et les pratiques que nous suivons pour assurer un environnement de travail honnête et sécurisé, et pour protéger notre entreprise, nos employés, nos clients et nos partenaires. Notre engagement repose sur les piliers suivants : **la lutte contre la corruption, la prévention du financement du terrorisme, la mise en œuvre de mesures de cybersécurité, la protection des droits de l'homme et le respect de l'environnement.**

I. Réglementation applicable

Nous maintenons une politique **de tolérance zéro envers la corruption** sous toutes ses formes, y compris la corruption active et passive, le trafic d'influence et le blanchiment d'argent. Même si légalement nous ne sommes pas tenus de respecter l'ensemble des réglementations applicables en la matière, nous fournissons nos meilleurs efforts pour y répondre. À ce titre, nous respectons les textes suivants :

- La Convention des Nations Unies contre la corruption ratifiée par la France en 2005
- Les principes directeurs de l'OCDE adoptés en 2011
- La loi du 29 janvier 1993, dite loi Sapin
- La loi du 11 octobre 2013
- La loi du 9 décembre 2016, dite loi Sapin II
- La loi du 22 octobre 2018

Tous les employés, partenaires et fournisseurs de BETTERWAY sont tenus de respecter les principes suivants :

- **Intégrité** : Ne jamais offrir, donner, solliciter ou accepter des pots-de-vin ou autres incitations inappropriées.
- **Transparence** : Déclarer tous les conflits d'intérêts et éviter les situations qui pourraient être perçues comme des corruptions.
- **Conformité** : Respecter toutes les lois et réglementations anti-corruption locales et internationales applicables.

II. Actions mises en oeuvre

Chez BETTERWAY, nous avons mis en place plusieurs actions concrètes pour renforcer notre engagement en matière d'éthique et de conformité, en particulier en ce qui concerne **la Lutte Contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT)**.

- **Rédaction d'un Code de Bonne Conduite** : Nous avons élaboré un code de bonne conduite qui détaille avec des exemples précis issus du quotidien de nos collaborateurs, les comportements à adopter et à proscrire en matière de LCB-FT. Ce document sert de référence pour tous les employés et partenaires, assurant que chacun comprend clairement les attentes et les obligations éthiques de notre entreprise.
- **Procédure de Due Diligence et Achats responsables** : BETTERWAY souhaite s'assurer que nous collaborons uniquement avec des partenaires qui partagent nos valeurs et nos standards éthiques. Ainsi, concernant nos prospects et nos fournisseurs, nous assurons une procédure rigoureuse de due diligence. Pour l'ensemble de nos fournisseurs et prospects nous respectons notre Procédure de vérification éthique des prospects. **Cela inclut la vérification de critères précis et, pour nos fournisseurs, une vérification des mesures de cybersécurité mises en place.**

- **Formation des Salariés** : Chaque nouvel employé de BETTERWAY participe à un programme d'onboarding complet, **comprenant plusieurs heures de formation dédiées à la thématique de la LCB-FT**. De plus, sur cette même thématique, plusieurs heures de formation sont rendues obligatoires auprès de l'ensemble de nos collaborateurs. Ces sessions de formation sont essentielles pour sensibiliser notre personnel **aux risques et aux meilleures pratiques en matière de conformité et d'éthique**.
- **Projet de cartographie des risques** : Dans un souci d'amélioration continue, BETTERWAY a lancé **un projet de cartographie des risques** pour identifier, évaluer et gérer les risques éthiques et de conformité auxquels nous pourrions être confrontés. Cette initiative nous permet de mettre en place des mesures proactives pour prévenir et atténuer ces risques, assurant ainsi une gestion éthique et responsable de nos opérations.

III. Principes de bonne conduite en matière LCB-FT

1) Cadeaux et invitation

Il est important de gérer de manière appropriée les cadeaux et invitations reçus ou offerts par les collaborateurs de BETTERWAY afin d'éviter tout conflit d'intérêts ou toute apparence de corruption. Voici quelques lignes directrices :

Ce qui est permis :

Recevoir des cadeaux de faible valeur : (comme des stylos, des calendriers ou des articles promotionnels) d'un fournisseur ou partenaire commercial, à condition qu'ils soient offerts de manière transparente et sans attendre de faveur en retour.

Accepter une invitation à un déjeuner ou dîner d'affaires raisonnable et proportionné : qui a pour but de renforcer les relations professionnelles à condition de maintenir une transparence totale en consignait tous les cadeaux et invitations dans le registre des cadeaux/invitations dédié.

Ce qui est interdit :

Accepter des cadeaux ou invitations de valeur significative : (comme des billets pour des événements sportifs, des voyages ou des équipements coûteux) qui pourraient influencer, ou donner l'apparence d'influencer, une décision commerciale.

Accepter des invitations fréquentes ou récurrentes de la part du même fournisseur ou partenaire, qui pourraient être perçues comme une tentative de créer une relation privilégiée.

En respectant ces directives, nous nous assurons de maintenir des relations professionnelles basées sur l'intégrité et la transparence, et de protéger la réputation de BETTERWAY.

2) Les conflits d'intérêts

Les conflits d'intérêts surviennent lorsque les intérêts personnels d'un employé sont en contradiction avec les intérêts de l'entreprise, ce qui peut compromettre la prise de décisions objectives et justes. Pour éviter de telles situations, voici ce qu'il faut faire et ne pas faire :

Ce qu'il faut faire

Déclarer les conflits potentiels : Informer immédiatement votre supérieur hiérarchique ou le pôle juridique de toute situation où un conflit d'intérêts pourrait surgir. Par exemple, si vous avez des intérêts financiers dans une entreprise concurrente ou si un membre de votre famille proche est engagé dans une transaction commerciale avec notre entreprise, cela doit être déclaré.

Éviter les situations ambiguës : Refuser toute implication dans des décisions où un conflit d'intérêts personnel pourrait être perçu. Par exemple, ne participez pas à un processus de sélection de fournisseurs si l'un des candidats est une entreprise appartenant à un ami proche.

Ce qu'il ne faut pas faire

Ne pas utiliser la position à des fins personnelles : Ne jamais utiliser votre position au sein de l'entreprise pour obtenir des avantages personnels ou pour favoriser des proches. Par exemple, il est inapproprié de faire des achats au nom de l'entreprise auprès d'une entreprise dont vous êtes actionnaire sans déclaration préalable et sans approbation.

Ne pas participer à des décisions avec un conflit : Évitez de participer à des décisions commerciales si vous avez un intérêt personnel direct dans le résultat de ces décisions. Par exemple, n'intervenez pas dans les négociations contractuelles avec un fournisseur si vous avez un intérêt financier dans cette entreprise.

3) La concurrence déloyale

La concurrence déloyale se produit lorsque des entreprises utilisent des pratiques inéquitables pour obtenir un avantage sur leurs concurrents, ce qui nuit à l'intégrité du marché. Chez BETTERWAY, nous nous engageons à pratiquer une concurrence loyale et à respecter les règles du marché. Voici ce qu'il faut faire et ne pas faire pour éviter la concurrence déloyale :

Ce qu'il faut faire

Respecter les règles du marché : Adhérer aux lois et règlements en matière de concurrence. Par exemple, fixer les prix de nos produits et services de manière indépendante sans collusion avec nos concurrents.

Promouvoir une concurrence loyale : Concurrencer honnêtement en se concentrant sur la qualité, l'innovation et le service client. Par exemple, développer des produits et services qui répondent aux besoins des clients de manière éthique et transparente.

Ce qu'il ne faut pas faire

Ne pas diffamer les concurrents : Éviter de ternir la réputation de nos concurrents par des déclarations fausses ou trompeuses. Par exemple, ne pas publier de fausses informations sur les produits ou services d'un concurrent pour détourner ses clients.

Ne pas pratiquer l'espionnage industriel : Ne jamais obtenir des informations confidentielles sur nos concurrents par des moyens illégaux ou non éthiques. Par exemple, ne pas engager des employés d'un concurrent dans le but d'acquérir des secrets commerciaux.

Ne pas imiter les produits ou services des concurrents : S'abstenir de copier les produits, services ou campagnes marketing d'un concurrent de manière à induire les clients en erreur. Par exemple, ne pas créer des emballages ou des logos similaires à ceux d'un concurrent pour profiter de leur réputation.

4) Lutte contre le financement du terrorisme

Le financement du terrorisme implique la collecte et le transfert de fonds pour soutenir des activités terroristes. Ainsi nous nous engageons à prévenir et à détecter toute activité dont nous avons connaissance qui pourrait contribuer au financement du terrorisme. À cette fin, voici ce qu'il faut faire et ne pas faire :

Ce qu'il faut faire

Diligence raisonnable : Nous effectuons des vérifications approfondies sur nos clients, partenaires et fournisseurs pour garantir qu'ils ne sont pas impliqués dans des activités terroristes. Par exemple, nous utilisons des listes de sanctions et des bases de données publiques pour vérifier les antécédents des personnes et des entreprises.

Surveillance et Signalement : Nous mettons en place des systèmes de surveillance pour identifier et signaler les transactions suspectes et tentatives de fraude auprès de notre partenaire Treezor. Par exemple, signaler des transferts de fonds fréquents et de montants élevés vers des personnes en particulier.

Formation : Nous sensibilisons et formons nos employés à reconnaître et à signaler les signes de financement du terrorisme par le biais de plusieurs formations.

Ce qu'il ne faut pas faire

Ne pas ignorer les signes d'alerte : Ne jamais ignorer ou négliger les signes d'activités suspectes. Par exemple, ne pas traiter des transactions si elles sont incohérentes avec le comportement normal d'un client ou d'un partenaire.

5) Le blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent est un processus par lequel des fonds obtenus de manière illégale sont transformés en fonds d'apparence légitime. Chez BETTERWAY, nous nous engageons à lutter activement contre ce phénomène en suivant les meilleures pratiques. Voici ce qu'il faut faire et ne pas faire :

Ce qu'il faut faire

Mettre en place des procédures de diligence raisonnable : Effectuer des vérifications approfondies des clients et des partenaires commerciaux en respectant notre Procédure de vérification éthique. Par exemple, vérifier l'identité de nos clients et comprendre la nature de leur activité.

Déclarer les transactions suspectes : Renseigner toute activité suspecte au sein du Registre des Fraudes de BETTERWAY et transmettre l'alerte en cas de nécessité auprès du Partenaire Trezor ou des autorités compétentes. Par exemple, si un client effectue une série de transactions inhabituelles ou de montants importants sans justification claire, cela doit être signalé.

Ce qu'il ne faut pas faire

Ne pas fermer les yeux sur les transactions suspectes : Ne jamais ignorer ou ne pas signaler des activités suspectes. Par exemple, ne pas traiter une transaction d'un client si elle semble illégale ou suspecte sans effectuer les vérifications nécessaires.

Ne pas faciliter les activités illégales : Éviter toute implication, volontaire ou non, dans des opérations de blanchiment d'argent. Par exemple, ne pas accepter de fonds sans provenance claire ou justification adéquate.

Ne pas négliger les obligations de conformité : Ne pas omettre de respecter les réglementations en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Par exemple, ne pas manquer d'effectuer ses formations ou de tenir à jour les registres de fraudes et les rapports requis par la loi.

IV. Mesures de cybersécurité

La protection des données et des systèmes d'information de BETTERWAY est essentielle pour maintenir la confiance de nos clients et partenaires. BETTERWAY est ainsi **certifié ISO27001 dans sa version 2022** sur l'ensemble du périmètre de son activité.

A ce titre, nous nous engageons à :

- **Sécurité des données :** Protéger les données sensibles et personnelles contre tout accès non autorisé, perte ou vol.
- **Sécurité des systèmes :** Mettre en place un système de management de la sécurité de l'information (SMSI) avec des mesures de sécurité robustes, y

compris des pare-feu, des antivirus et des mises à jour régulières des logiciels.

- **Sensibilisation** : Former nos employés aux bonnes pratiques de cybersécurité et les informer des menaces potentielles.

L'ensemble de nos procédures et politiques faisant partie de notre SMSI sont accessibles sur demande par nos parties prenantes sous réserve de garantie de mesures de confidentialité suffisantes.

V. Protection des Droits de l'Homme

Nous nous engageons à respecter et à promouvoir les droits de l'homme dans toutes nos opérations. Cela inclut :

- **Non-Discrimination** : Garantir l'égalité des chances et traiter tous les employés, clients et partenaires avec respect et dignité, sans distinction de race, sexe, religion, origine ou toute autre caractéristique protégée.
- **Conditions de Travail** : Fournir un environnement de travail sûr et sain, et respecter les normes de travail locales et internationales.
- **Responsabilité Sociale** : Soutenir les communautés locales et contribuer positivement à la société.

L'ensemble de nos engagements en matière de protection des Droits de l'Homme figurent au sein de notre Politique RH.

VI. Respect de l'environnement

Nous reconnaissons notre responsabilité envers l'environnement et nous nous engageons à minimiser notre impact écologique en :

- Encourageant les clients et leurs collaborateurs à adopter les mobilités douces ;
- Convertisseur 100% des collaborateurs internes aux mobilités douces ;

- Réduisant le gaspillage ;
- Triant nos déchets ;
- Consommant mieux.

L'ensemble de nos engagements en matière de respect de l'environnement figurent au sein de notre Politique environnementale

Conclusion

La politique éthique de BETTERWAY est un élément central de notre culture d'entreprise. Nous attendons de tous les employés, partenaires et fournisseurs qu'ils adhèrent à ces principes et contribuent à créer un environnement de travail éthique et responsable. **Toute violation de cette politique sera traitée sérieusement et pourra entraîner des sanctions disciplinaires, y compris le licenciement et des poursuites judiciaires.**